

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7
- Infos pratiques	8

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en histoire de l'art et archéologie vous offre :

- une réelle initiation en histoire de l'art et archéologie conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure,
- une initiation théorique et pratique à diverses problématiques en histoire de l'art et archéologie,
- d'enrichir, par le contact avec l'histoire de l'art et l'archéologie le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure,

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'histoire de l'art et l'archéologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et en saisir leurs spécificités, leurs fondements et leur rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en histoire de l'art et archéologie.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

Min-0.1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en histoire de l'art et archéologie afin d'en saisir les spécificités.

Min-0.2. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des œuvres d'art et des cultures matérielles.

Min-0.3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par l'histoire de l'art et l'archéologie et faire preuve de cette intégration.

Min-0.4. Faire preuve d'une capacité de raisonnement spécifique à l'histoire de l'art et à l'archéologie .

Min-0.5. Percevoir les spécificités de l'histoire de l'art et de l'archéologie et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

- Obligatoire
 △ Activité non dispensée en 2017-2018
 ⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018
 ☒ Au choix
 ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018
 ■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an.

Bloc
annuel

2 3

o Introduction à la discipline

Minimum 2 cours à choisir parmi :

☒ LARKE1110	Conservation du patrimoine et muséologie	Joël Roucloux	30h	5 Crédits	2q	x	x
☒ LARKE1120	Iconographie et iconologie	Marco Cavalieri Ralph Dekoninck	30h	5 Crédits	2q	x	x
☒ LARKE1245	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Danielle Lories	22.5h	3 Crédits	2q	x	x
☒ LARKE1130	Historiographie de l'archéologie et de l'histoire de l'art	Ralph Dekoninck Jan Driessen	15h	3 Crédits	2q	x	x
☒ LARKE1230	Matériaux et techniques de l'Antiquité et archéométrie	Jan Driessen	22.5h	4 Crédits	1q	x	x
☒ LARKE1235	Matériaux et techniques des arts plastiques et archéométrie	Philippe Bragard	22.5h	4 Crédits	1q	x	x

o Arts et civilisations

Minimum 4 cours à choisir parmi :

☒ LARKE1150	Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen	Laurent Verslype	30h	4 Crédits	2q	x	x
☒ LARKE1151	Arts et civilisations : moyen âge et Renaissance	Ralph Dekoninck Ingrid Falque (supplée Ralph Dekoninck)	30h	4 Crédits	2q	x	x
☒ LARKE1552	Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine	Marco Cavalieri Jan Driessen	30h	4 Crédits	2q ⊙	x	x
☒ LARKE1554	Arts et civilisations : architecture de la Renaissance à nos jours	Philippe Bragard	30h	4 Crédits	2q ⊙	x	x
☒ LARKE1556	Arts et civilisations : architecture de l'Antiquité et du moyen-âge	Philippe Bragard	30h	4 Crédits	1q ⊕	x	x
☒ LMUSI1511	Arts et civilisations: histoire de la musique	Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	1q ⊙	x	x
☒ LARKE1553	Arts et civilisations : Égypte, Mésopotamie et Proche-Orient	Marie-Cécile Bruwier Nicolas Cauwe	30h	4 Crédits	2q ⊕	x	x
☒ LARKE1555	Arts et civilisations :Préhistoire et protohistoire	Nicolas Cauwe Jan Driessen	30h	4 Crédits	1q ⊕	x	x
☒ LARKE1557	Arts et civilisations : du Baroque au Romantisme	Alexander Streitberger	30h	4 Crédits	1q ⊕	x	x
☒ LARKE1559	Arts et civilisations : de l'impressionnisme à l'art actuel	Alexander Streitberger	30h	4 Crédits	2q ⊕	x	x

Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme larke100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2017-soca1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2017-farm1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2017-reli1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2017-germ1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2017-filo1ba]
- > Bachelier en sciences mathématiques [prog-2017-math1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2017-ecge1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2017-droi1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2017-edph1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2017-spol1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2017-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2017-huso1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2017-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2017-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2017-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2017-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2017-hori1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2017-sbim1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2017-roge1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette.

Pour plus de détails, consulter la rubrique [bacheliers concernés](#) présentant les programmes de bachelier ayant accès à la mineure en histoire de l'art et archéologie.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les bacheliers qui ont suivi la mineure en histoire de l'art et archéologie, les masters suivants sont accessibles directement ou moyennant la réussite d'une année d'études préparatoire :

Tout bachelier en philosophie, arts et lettres	>	Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	Accès moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master. Voir#prog:intitule:arke2m=mod_compl#
	>	Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	Accès moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master. Voir#prog:intitule:arke2m1=mod_compl#
Bachelier en histoire	>	Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	Accès direct moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master
	>	Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Gestion du programme

Faculté	
Entité de la structure	SSH/FIAL
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	FIAL
Adresse de l'entité	Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 48 50
Site web	http://www.uclouvain.be/fial

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directeur administratif de faculté : Bérengère Bonduelle

Commission(s) de programme

- Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ([ARKE](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ARKE))
- Ecole de philosophie ([EFIL](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/EFIL))
- Commission de programme en études de genre ([GENR](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/GENR))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes ([GLOR](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/GLOR))
- Commission de programme en histoire ([HIST](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/HIST))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes ([LAFR](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LAFR))
- Commission de programme en linguistique ([LING](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LING))
- Commission de programme en langues et lettres modernes ([LMOD](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LMOD))
- Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ([LSTI](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LSTI))
- Commission de programme en communication multilingue ([MULT](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MULT))
- Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ([ROM](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ROM))
- Commission de programme en arts du spectacle ([THEA](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/THEA))

Responsable académique du programme: Alexander Streitberger

Personne(s) de contact

- Fiorella Flamini

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours dans le bloc 2 et 15 crédits de cours dans le bloc 3.

2. Admission à la mineure

Formation accessible à tous les bacheliers.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

Dans le deuxième bloc

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son programme.

Dans le troisième bloc

L'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui prolongerait le programme de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>).

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>) pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site <https://uclouvain.be/306433.html>.

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <https://uclouvain.be/355628.html>.

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.